

LES CHIFFRES DU MOIS

19

19 ONG internationales ont publié une lettre ouverte adressée au Secrétaire Général de l'ONU, saluant la décision prise par l'ONU d'évaluer son action en Birmanie. Elles demandent que cette évaluation soit menée en toute transparence et que ses conclusions soient rendues publiques.



467

La 56ème vente de pierres précieuses qui s'est récemment tenue à Naypyidaw a rapporté la somme de 467 millions d'euros aux marchands du secteur. 75 % d'entre eux sont chinois.

20

Aye Maung, un leader nationaliste arakanais, par ailleurs connu pour son hostilité aux Rohingyas, a été condamné à vingt ans de prison... pour des discours dénonçant la domination des Bamar. L'auteur Wai Hin Aung a écopé de la même peine.



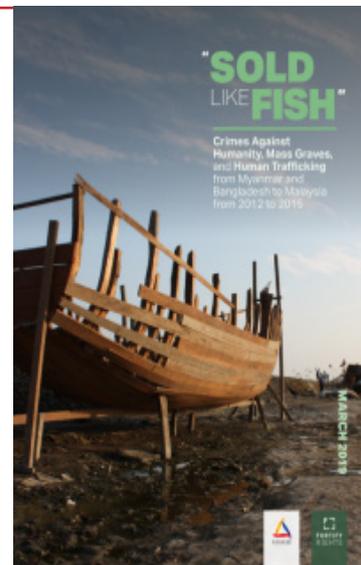
AGISSONS POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE

Le délai d'enregistrement des terres dites « vacantes » a expiré : des millions de personnes risquent d'être chassées de leurs terres ?

L'insécurité liée à la terre est centrale en Birmanie. Elle alimente les conflits, ainsi que la pauvreté et le déni de droits dont souffre une grande partie de la population en zone rurale. Nous l'avons déjà évoqué, une loi de 2012 amendée en septembre 2018 a donné six mois aux "occupants" des terres dites "vacantes", "vierges" ou "en friche" pour s'enregistrer en vue d'obtenir un "permis d'exploitation" d'une durée de trente ans. Cette mesure concerne près de 20 millions d'hectares, principalement dans les zones ethniques. Des terres souvent occupées par des minorités ethniques depuis des générations. Le délai de six mois est arrivé à expiration le 11 mars. Tout contrevenant est désormais passible d'éviction et de poursuites pouvant entraîner une condamnation à deux ans de prison. Des centaines d'organisations de la société civile et de réseaux des communautés Karen, Kachin, Shan, Chin, Karenni and Mon craignent que des millions de personnes soit dépossédées de leurs terres par application de ce texte. Les personnes déplacées par les conflits sont aussi particulièrement inquiètes.

Rohingya : un nouveau rapport documente les crimes dont ils ont été victimes lors de leur exode en mer, de 2012 à 2015...

De 2012 à 2015, plus de 170 000 personnes, pour la plupart Rohingya, ont pris la mer pour fuir la Birmanie - et le Bangladesh - afin de se rendre en Malaisie et en Thaïlande. Fortify Rights et la Commission nationale des droits de l'Homme de Malaisie, à l'issue d'une enquête menée de 2013 à 2019, publient un rapport qui évoque d'éventuels crimes contre l'Humanité commis contre ces Rohingya dans le cadre d'un trafic massif et très structuré d'êtres humains, qui les a exposés aux pires violences au cours de la traversée, puis dans des camps à leur arrivée : torture, viol, meurtre, emprisonnement, esclavage, transfert forcé... Un trafic qui aurait généré entre 50 et 100 millions de dollars de bénéfice par an. Les auteurs du rapport appellent notamment à de plus amples investigations et soulignent la nécessité de faire rendre des comptes aux auteurs de ces crimes.



8 Mars : commémoration de la journée des droits des femmes

La société civile a commémoré cette journée en soulignant l'impact dévastateur de la guerre civile et des violations des droits humains spécifiquement subies par les femmes dans les régions ethniques, appelant à mettre un terme à des décennies de conflit. La Women's League of Burma (WLB) vient de produire un documentaire dans lequel des femmes exposées aux conséquences de la guerre livrent leurs témoignages. Naw K'nyaw Paw, secrétaire générale de la Karen Women's Organization (KWO) et Razia Sultana, une avocate et militante Rohingya, se sont par ailleurs vues décerner le prix IWOC (International Women of Courage) par le Département d'Etat américain. Elles livrent toutes les deux un combat sans relâche contre l'impunité des militaires et dénoncent en particulier les crimes sexuels perpétrés par l'armée. Soulignons que les autorités birmanes ont récemment affirmé devant le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination contre les femmes qu'il n'y avait "aucune preuve de ces accusations folles", faisant référence à l'utilisation du viol comme arme de guerre par l'armée dans l'état d'Arakan. Ces crimes sont pourtant documentés par l'ONU.

Région de Tanintharyi : des communautés de pêcheurs mettent en cause Total

Sur les côtes de la région de Tanintharyi, des pêcheurs affirment que leur mode de subsistance a été altéré par des travaux préparatoires réalisés par Total dans le cadre du projet de Kanbauk. Il s'agit d'un projet de centrale à gaz qui implique Total et Siemens. Il comprend la mise en place d'un terminal offshore et d'un générateur et s'inscrit dans un grand "programme d'accès à l'électricité pour tous" d'ici 2030. L'affaire est relatée par *Frontier Myanmar* dans son édition du 14 mars. Des villageois ont été interdits de pêche par les autorités dans la zone d'étude dans laquelle Total E & P Myanmar est intervenue de novembre à décembre 2018. Ces pêcheurs ont également fait valoir que des bateaux en charge de l'étude menée avaient endommagé leurs filets, privant certains d'entre eux de toute source de revenus. Des demandes de dédommagement ont été adressées. Le 3 décembre 2018, 47 habitants du village de Pashu Yay ont écrit à Total, suivis par des résidents du village de Maw Ngan. Dans un courrier du 29 janvier 2019, Total accepte d'indemniser ces derniers, mais rejette la demande des autres villageois, qui ne serait pas fondée. Les pêcheurs sont inquiets, ils craignent que leur mode de subsistance continue d'être affecté à l'avenir, au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Maintien de la protection internationale pour les réfugiés Chin



Le 14 mars, le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) de l'ONU a annoncé qu'il ne sera pas mis fin à la protection internationale accordée au réfugiés Chin. Dans les mois passés, le HCR avait pourtant envisagé de revenir sur sa protection dans le cadre d'un examen individuel des situations, ce qui avait entraîné de vives réactions de la part des réfugiés et d'organisations de la société civile. Le HCR exprime désormais sa profonde préoccupation au sujet de l'impact humanitaire causé par la poursuite de la violence et du déplacement de populations. Au vu de la dégradation de la sécurité dans l'état de Chin, les réfugiés Chin continueront donc de bénéficier d'une protection. Cette décision a été accueillie avec soulagement par les personnes protégées. Rappelons que plus de 18 000 réfugiés Chin sont enregistrés auprès du HCR. Ils vivent dans leur très grande majorité en Malaisie. Il existe enfin de petites communautés Chin en Inde, en Thaïlande et au Népal.

Etat d'Arakan : Combats entre l'armée et l'Armée d'Arakan (AA), populations civiles en première ligne... et investissements français

Le 4 mars, des représentants du MEDEF ont reçu à Paris une délégation de l'UEHRD-Rakhine (Union Enterprise for Humanitarian assistance, Resettlement and Development), une structure mise en place par le bureau du Président birman en 2017. Dans un tweet, l'UEHRD mentionne que cette rencontre avait pour but de discuter d'opportunités de collaboration et de faciliter des investissements supplémentaires de la part des entreprises françaises. "Joignons nos mains pour la stabilité, la paix et le développement du Rakhine?" Alors que le MEDEF semble sensible au slogan de l'UEHRD, les autorités birmanes continuent de restreindre l'accès à l'aide humanitaire dans 5 townships de l'état d'Arakan et les combats entre l'armée et l'Armée d'Arakan (AA) font rage. *L'Irrawaddy* rapporte notamment que les habitants de villages entiers dans le Township de Ponnagyun ont dû fuir lors d'attaques aériennes et de tirs d'artillerie de l'armée. Des civils ont également dû prendre la fuite face aux tirs de l'armée dans le township de Mrauk-U. On compte plus de 22 000 personnes déplacées depuis la recrudescence des combats.

LE FOCUS DU MOIS

Déclaration commune de la diaspora Rohingya, Kachin et Karen à l'occasion de la présidence française du Conseil de sécurité de l'ONU

84 organisations Rohingya, Kachin et Karen à travers le monde demandent à la France d'appuyer une saisine de la Cour pénale internationale par le Conseil de sécurité

5 mars 2019

Nous soussignées, organisations Rohingya, Karen et Kachin de par le monde, appelons le Gouvernement français à agir, afin que les militaires birmanes rendent des comptes des chefs de génocide à l'encontre des Rohingya dans l'état de Rakhine et de crimes contre l'Humanité et crimes de guerre dans les états Rakhine, Kachin et Shan.

Garantir que les auteurs de ces crimes soient jugés et rendre justice aux victimes est une condition préalable au retour sûr, volontaire et digne des réfugiés et des personnes déplacées. C'est aussi un impératif pour mettre un terme au cycle de la violence et à l'impunité dont l'armée birmane jouit depuis des décennies. Le peuple de Birmanie souffre de crimes indicibles, sans aucune perspective d'accès à la justice à l'intérieur du pays.

Tandis que la France assure la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU en mars, nous appelons aujourd'hui le Gouvernement français à des actions concrètes dans le respect de ses déclarations.

Le 20 septembre 2017, le Président français Emmanuel Macron a exprimé l'espoir que la communauté internationale condamne le "génocide" perpétré à l'encontre des Rohingya. Il fut ainsi parmi les premiers à employer cette qualification. M. Macron déclara que la France serait à l'initiative, aux côtés de ses partenaires au sein du Conseil de sécurité, et qu'il espérait que la communauté internationale adopterait des mesures effectives. Au courant du mois de novembre 2017, un projet de résolution fut initié par la France et la Grande-Bretagne. Mais en raison de l'opposition de la Chine et de la Russie, le texte ne pu être adopté et le Conseil de sécurité adopta à la place une déclaration présidentielle.

En août 2018, lorsque les premières conclusions de la Mission d'établissement des faits (FFM) mandatée par l'ONU furent rendues publiques, la France se déclara extrêmement préoccupée que les qualifications de génocide, de crimes contre l'Humanité, et de crimes de guerre, qui relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI), puissent être retenues contre l'armée birmane.

La France appela la communauté internationale à soutenir avec détermination l'initiative visant à permettre de recueillir et de conserver les preuves de ces crimes. Elle appela également la communauté internationale à l'action afin que les auteurs des crimes rendent des comptes. Le 28 août 2018, la France déclara œuvrer "avec ses partenaires, notamment au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'Homme, pour que toutes les conséquences soient tirées des conclusions du rapport de la FFM."

Conformément à cette déclaration, la France a soutenu la création, votée par le Conseil des droits de l'Homme, d'un mécanisme indépendant d'enquête, chargé de recueillir des preuves des crimes et de mettre en état des dossiers, dans la perspective de procès à venir. Nous pensons néanmoins que ce soutien devrait venir en complément d'une action visant à traduire les auteurs des crimes en justice. En effet, la FFM a conclu que "l'impulsion pour que justice soit rendue doit venir de la communauté internationale."

La décision de la CPI sur sa compétence relative au crime de déportation des Rohingya au Bangladesh ne couvre pas tous les crimes compris dans les qualifications de génocide et de crimes contre l'Humanité. Cette procédure ne recouvre pas non plus les crimes commis à l'encontre d'autres minorités. Le rapport de la FFM a mis en lumière les crimes contre l'Humanité et crimes de guerre perpétrés contre d'autres minorités dans les états Kachin et Shan.

Tout mettre en oeuvre pour que le Conseil de sécurité, conformément à son mandat, réfère la situation en Birmanie à la CPI, demeure donc essentiel pour tout pays soulignant l'importance de la justice et de la nécessité de faire rendre des comptes aux auteurs des crimes.

Néanmoins, le 24 septembre 2018, la France reconnaissait encore, jusqu'à un certain point, la nouvelle commission d'enquête mise en place par le Gouvernement birman, au lieu de l'écarter entièrement du fait de son absence avérée d'indépendance et d'impartialité, et de mandat pour faire rendre des comptes.

A la suite de la présentation du rapport de la FFM devant le Conseil de sécurité en octobre, un projet de résolution a été présenté par la Grande-Bretagne. C'est avec consternation que nous avons appris que cette initiative n'a pas reçu suffisamment de soutiens pour être mise au vote.

Nous savons parfaitement que toute résolution, en particulier celle par laquelle la CPI serait saisie, pourrait être l'objet du veto de la Chine et de la Russie. Mais nous constatons que cela n'a pas empêché des pays tels que le Canada, la Suède ou les Pays-Bas - qui disposaient des mêmes informations - d'appuyer officiellement une saisine de la CPI par le Conseil de sécurité.

La gravité des crimes en cause requiert cette prise de position officielle sans tarder davantage. Au vu de l'impact de cette déclaration, c'est la seule action, s'il en est une, que la France se doit d'entreprendre au cours de sa présidence du Conseil de sécurité.

Les victimes des violations du droit international se tournent vers la communauté internationale afin qu'elle agisse conformément à son devoir, qui consiste à faire respecter ce droit. Agir est un impératif, au nom des victimes.

Appuyer une saisine de la CPI par le Conseil de sécurité, et en cela suivre les recommandations de la FFM, revient à agir aux côtés des victimes. Et dans le même temps à adresser un message fort aux auteurs des crimes pour leur faire savoir qu'ils ne peuvent pas agir en toute impunité.

Nous appelons par conséquent la France à adopter une position forte et ferme sur les enjeux de justice en Birmanie, comme l'ont fait d'autres pays. Cette prise de position devrait être suivie d'efforts concertés afin de garantir que le Conseil de sécurité réfère la situation à la CPI. Nous appelons par ailleurs la France à mettre en oeuvre le mécanisme de la compétence universelle pour que les auteurs des crimes rendent des comptes.

Liste des 84 signataires :

La communauté Rohingya à travers le monde

1. Arakan Rohingya Development Association – Australia (ARDA)
2. Arakan Rohingya National Organisation (ARNO)
3. British Rohingya Community in UK
4. Burmese Rohingya Association in Queensland-Australia (BRAQA)
5. Burmese Rohingya Association Japan (BRAJ)
6. Burmese Rohingya Community Australia (BRCA)
7. Burmese Rohingya Community in Denmark
8. Burmese Rohingya Organisation UK (BROUK)
9. Canadian Burmese Rohingya Organisation
10. Canadian Rohingya Development Initiative
11. Myanmar Ethnic Rohingya Human Rights Organisation in Malaysia (MERHRM)
12. Rohingya Advocacy Network in Japan
13. Rohingya American Society
14. Rohingya Arakanese Refugee Committee
15. Rohingya Association of Canada
16. Rohingya Community in Finland
17. Rohingya Community in Germany
18. Rohingya Community in Sweden
19. Rohingya Community in Switzerland
20. Rohingya Organisation Norway
21. Rohingya Society Malaysia (RSM)
22. Rohingya Society Netherlands
23. Rohingya Women Development Network (RDWN)
24. Burmese Rohingya Community of Wisconsin (BRCW)

La communauté Kachin à travers le monde

25. Kachin American Association
26. Kachin Association Norway
27. Kachin Community in Czech Republic
28. Kachin National Organisation (Worldwide)
29. The Kachin Relief Fund in UK
30. Kachin Refugee Committee Malaysia
31. Kachin Community Germany
32. Kachin Literature and Culture (JLH) Singapore
33. Kachin Literature and Culture (JLH) Japan
34. Kachin Rights International Australia

La communauté Karen à travers le monde

35. Australia Karen Organization (AKO)
36. Demark Karen Organization
37. European Karen Network (EKN)
38. Finland Karen Culture Association
39. International Karen Organization (IKO)
40. Karen Community of Canada (KCC)
41. Karen Community in Norway (KCN)
42. Karen Environmental and Social Action Network (KESAN)
43. Karen Grassroots Women Network (KGWN)
44. Karen National Community – the Netherland
45. Karen Organization of America (KOA)
46. Karen Peace Support Network (KPSN) Right Based Advocacy group
47. Karen Student Networking Group (KSNG)
48. Karen Swedish Community (KSC)
49. Karen Women's Organisation (KWO)
50. Karen Office for Relief and Développement (KORD)
51. Korea Karen Organisation (KKO)
52. Min Lwin Environnemental Conservation Group (MLGCG)
53. Karen Community Association – UK (KCAUK)
54. New Zealand Karen Association Incorporated (NZKA)
55. Karen Community of Toronto (KTC)
56. Calgary Karen Community Association (CKCA)
57. Karen Community of Lamington (KCL)
58. Karen Community of Winnipeg (KCW)
59. Karen Community of Regina (KCR)
60. Karen Society of Nebraska – Lincoln
61. Karen Community Society of British Columbia (KCSBC)
62. Karen Thai Group (KTG)

63. Oversea Karen Organization (Japan)
64. Israel Karen Organization
65. Karen Community of Hamilton (KCH)
66. Karen Youth of Toronto (KYT)
67. Karen Association of Huron South Dakota (KAHSD)
68. Karen Community of Thunderbay (KCT)
69. Karen Community of Saskatoon (KCS)
70. Edmonton Karen Community Youth Organization (EKCYO)
71. Karen Community of Windsor (KCW)
72. Karen Community of Kitchener (KCK)
73. Karen Community of London (KCL)
74. United National Democratic Organization (UNDO)
75. Karen National Union Concern Group
76. Malaysia Karen Organization (MKO)
77. Karen Refugee Committee (KRC)
78. Burma Medical Association (BMA)
79. Backpack Health Worker Team (BPHWT)
80. Mae Tao Clinic (MTC)
81. Harmony Youth Association
82. Thwee Community Development Network
83. Karen River Watch (KRW)
- Et 84. Burma Human Rights Network (UK)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Tun Khin, président, Burmese Rohingya Organisation UK
+44 (0) 7888 714 866 (Royaume-Uni) tunkhin80@gmail.com

Hkanhpa Tu Sadan, Secrétaire des affaires extérieures, Kachin National Organisation
+ 44 (0) 7944 240 774 (Royaume-Uni) hsadan08@googlemail.com

Naw Wahkushee, coordinatrice, Karen Peace Support Network
+66(0) 861 182 261 (Thaïlande) kpsn14@gmail.com

Saw Greh Moo, Karen Community of New Bern
+ 1(252) 571 7634 (Etats-Unis)

Sophie Brondel, coordinatrice, Info Birmanie
+33(0)762806133 (France) sophie@info-birmanie.org